

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 13 juin 2019

Rapport de la commission des finances sur les comptes 2018
de la commune de Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 53, alinéa 4, let. b du règlement du Conseil communal, la commission des finances a analysé les comptes 2018 présentés par la Municipalité et vous fait part de ses observations.

La commission s'est réunie à cinq reprises pour l'examen des comptes, dont le 11 avril 2019 en présence MM. Eric Küng, municipal responsable des finances et Bernard Moreillon, boursier communal afin de nous présenter les comptes provisoires. Les comptes définitifs et le rapport définitif de la fiduciaire nous sont parvenus par ailleurs le 17 mai 2019. Le 11 juin 2019 une délégation de la Municipalité et le boursier répondaient à nos dernières questions. Nous les remercions de leur collaboration, des réponses et éclairages qu'ils nous ont apportés.

Comme à l'accoutumée, la commission s'est intéressée à analyser les écarts observés entre le budget et les comptes, ainsi qu'à une comparaison avec les comptes de l'année précédente.

1. Contrôle des comptes 2018

Le contrôle des comptes 2018 de la commune de Payerne a été réalisé par le bureau fiduciaire Berney & associés SA à Lausanne. Le rapport de révision ne fait apparaître aucune forme d'irrégularité ou de problème de comptabilisation.

Cependant, lors de la consultation de ce rapport, nous avons relevé un point mentionné par le bureau fiduciaire sur le système de contrôle interne précisant que celui-ci existe, mais n'est pas intégralement documenté. Conformément à la loi sur les communes, le département des institutions et de la sécurité encourage les communes à mettre en œuvre un système de contrôle interne afin que celui-ci soit opérationnel lors de l'entrée en vigueur du Modèle de Compte Harmonisé 2 (MCH2) au 01.01.2022.

2. Analyse des comptes et situation financière

2.1. Résultat du compte financier

Alors que le budget proposé par la Municipalité prévoyait pour l'année 2018 un excédent de charges de **CHF 1'038'396.-**, le résultat du compte de fonctionnement 2018, tel que présenté par la Municipalité, aboutit à un excédent de revenus de **CHF 71'401.89**

En réalité et afin de comparer ce qui est comparable, cet excédent doit être corrigé aux charges par des attributions à provision et des amortissements supplémentaires, ce qui nous donne un résultat total de **CHF 1'563'119.84**

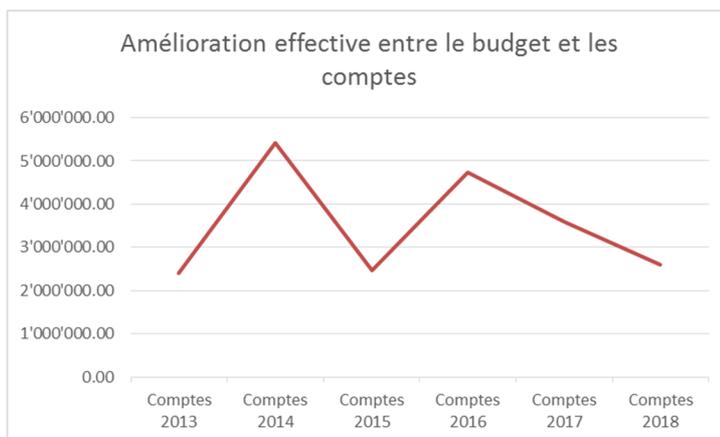
	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Différence	
				s/comptes 2017	s/budget 2018
Charges	43'880'082.33	44'606'583.-	43'782'327.55	-97'754.78	-824'255.45
Revenus	46'054'723.80	43'568'187.-	45'345'447.39	- 709'276.41	1'777'260.39
Résultats	2'174'641.47	- 1'038'396.-	1'563'119.84	- 611'521.63	2'601'515.84

L'analyse de ces résultats suscite les commentaires suivants :

Par rapport au budget 2018 :

- Le compte de fonctionnement 2018 se solde par un excédent de revenus de **CHF 1'563'119.84**
- Les charges ont diminué de **CHF 824'255.45**, soit 1,85 % en comparaison du budget.
- Les revenus ont progressé de **CHF 1'777'260.39**, soit 4,08 % en comparaison du budget.

Le résultat comptable 2018 nous montre une amélioration effective de **CHF 2'601'515.84** par rapport au budget 2018. Cette différence interpelle une nouvelle fois la commission des finances qui souhaite tendre, à terme, vers une meilleure adéquation entre les budgets et les comptes annuels.



A noter que depuis 2012, la somme cumulée des résultats avant attributions aux réserves et amortissements supplémentaires se situe à **CHF 14'407'614.00** avec une moyenne annuelle de **CHF 2'058'230.57**.

Les principaux écarts entre les comptes et le budget 2018 sont présentés ci-après:

Principales augmentations de revenus:

- Impôts CHF 1'581'631.64
- Taxes égouts – épuration CHF 220'986.85
- Droits de mutation CHF 187'566.80
- Péréquation - solde année précédente CHF 117'271.00

Principale diminution de revenus:

- Vente de vin CHF 282'576.36

Principales diminutions de charges:

- Transports publics CHF 278'863.80
- Réseau routier et voirie – traitements CHF 154'671.10

Principale augmentation de charges:

- Facture sociale solde année précédente CHF 242'435.00

Par rapport aux comptes 2017:

- Les charges ont diminué de CHF 97'754.78, soit - 0,22 %.
- Les revenus ont diminué de CHF 709'276.41, soit - 1,54 %.
- Le résultat comptable 2018 nous montre une diminution effective de CHF 611'521.63

La comparaison des comptes 2018 par rapport aux comptes 2017 montre que l'évolution négative des revenus est plus importante que l'évolution des charges, ce qui peut devenir inquiétant si cette tendance se poursuivait.

2.2. Les principaux ratios

Afin de cerner l'évolution de la santé financière de la commune, la commission des finances a, comme les années précédentes, demandé au boursier de calculer les différents indicateurs financiers utiles à l'analyse des finances communales.

L'évolution de ces ratios pour les années 2015 à 2018 se présente de la manière suivante :

Ratio	2015	2016	2017	2018	Cible ¹	Appréciation
Financement de l'endettement	66,48	163,53	139,84	92,12	> 15	Bon
Capacité d'autofinancement	12,66	18,60	15,91	12,46	> 20	Moyen
Degré d'autofinancement	962,01	148,7	100,57	86,72	> 80	Bon
Quotité d'intérêts	1,08	1,01	0,93	0,95	< 3	Faible charge
Quotité de la dette brute	103	81	80,16	89,66	de 50 à 100	Bon
Dette (nette) par habitant	818.86	553.00	525.00	596.00	0	Faible endettement

Il convient en particulier de mettre en exergue les indicateurs suivants:

- La capacité d'autofinancement de la commune, soit la capacité de financer les investissements sans avoir recours à l'emprunt, demeure toujours insuffisante. La commune de Payerne ne dégage toujours pas suffisamment de recettes pour financer de manière appropriée ses investissements ou pour rembourser ses engagements.
- La dette nette par habitant a inversé sa tendance et accuse une légère augmentation.

¹ A noter que les valeurs cibles ci-dessus représentent des seuils minimaux à atteindre et non des buts en soi.

3. Attributions aux réserves d'une partie du résultat de l'exercice 2018

La Municipalité a décidé d'attribuer la majeure partie du résultat de l'exercice 2018 aux amortissements et provisions supplémentaires suivants :

	Compte	Montant
<u>Amortissements supplémentaires</u>		
BSE et 1ère étape PM 14/1999, 06/2004 et 22/2013	4160.3321.00	291'717.95
<u>Attributions à provision</u>		
Investissements futurs	210.3809.01	100'000.00
Café de la Vente	210.3803.00	150'000.00
Tour Bertholod	210.3803.00	450'000.00
Piscine – Camping Payerne	210.3809.01	500'000.00
Total		<u>1'491'717.95</u>

L'attribution de 19 % de l'excédent effectif à des amortissements supplémentaires proposés par la Municipalité aura une influence sur les amortissements 2020, 2021 et 2022 pour un montant de CHF 96'760.00 par année.

Dans la planification des investissements annexée au Budget 2019, il est prévu :

- 5.3 1'500'000.00 Piscine – Camping Payerne en 2020
- 6.1 100'000.00 Tour Bertholod en 2020
- 150'000.00 Café de la Vente

Le montant de CHF 100'000.00 planifié en 2020 pour la Tour Bertholod n'est pas suffisant. L'étude qui sera effectuée en 2020, déterminera les montants de la restauration et la remise en état des lieux, c'est la raison pour laquelle cette provision a été augmentée.

Rien n'était indiqué en ce qui concerne le Café de la Vente. Dans sa réponse, la Municipalité nous informait, qu'aucune estimation des coûts des mesures préconisées suite à l'audit d'exploitation effectuée par Gastro Consult n'était effectuée, ni quand cette provision allait être utilisée. La Cofin regrette que cette provision ait été constituée sans avoir plus d'éléments.

4. Péréquation intercommunale et charges liées principales

	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Différence en francs		Différence en pour-cent
					Budget	Comptes	
Péréquation financière	4'518'129.-	5'142'065.-	4'300'034.-	4'417'305.-	117'271.-	- 724'760.-	- 14,1 %
Facture sociale	4'350'500.-	4'525'988.-	4'245'168.-	4'487'604.-	242'436.-	-38'384.-	- 0,8 %
Réforme policière	719'283.-	694'383.-	727'730.-	773'305.-	45'575.-	78'922.-	11,4 %
Total						- 765'298.-	

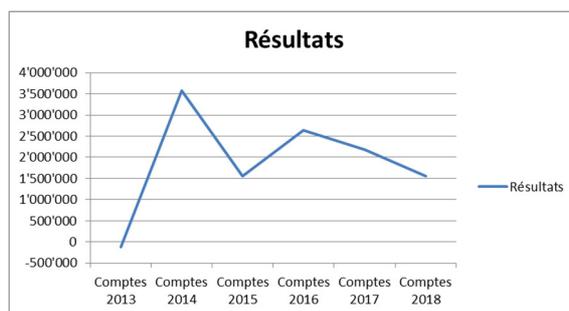
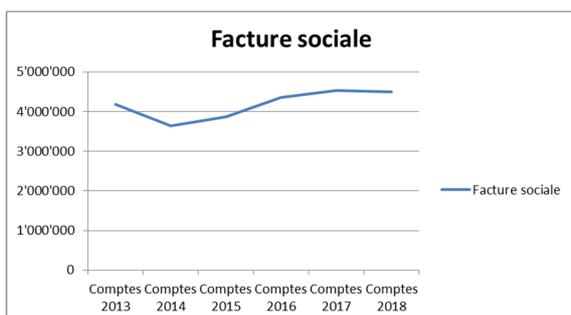
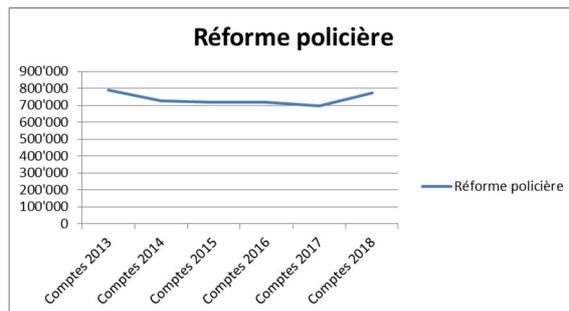
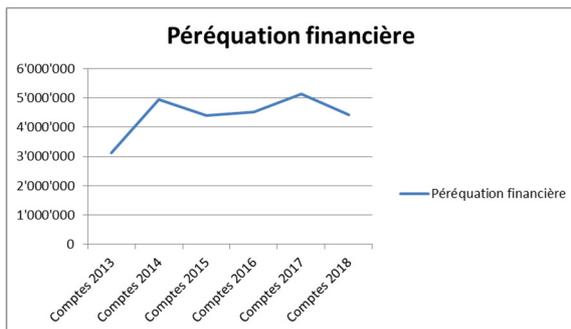
Revenus / Charges

Les chiffres relatifs à la loi sur les écoles de musique sont donnés à titre d'information

Le décompte final des péréquations relatif à l'année 2017 (porté en compte en 2018) s'est révélé être négatif pour la commune de Payerne. En effet, elle s'est vue contrainte de s'acquitter des montants supplémentaires suivants:

Péréquation directe (remboursement)	CHF 117'271.-	
Facture sociale	CHF 242'436.-	Augmentation de charge
Réforme policière	CHF <u>45'575.-</u>	Augmentation de charge
Total	CHF - 170'740.-	

L'évolution des charges liées principales sur 6 ans, ainsi que celui du résultat se présente graphiquement de la manière suivante :



L'ensemble de ces chiffres et de ces graphiques suscite les commentaires suivants:

- La réforme policière retrouve les chiffres de 2013 après 4 années de baisse.
- La loi sur les écoles de musique, depuis son adoption, continue sa forte progression.

5. Recettes fiscales

Le poste "Impôts" maintient une évolution favorable. Alors que les prévisions 2018, très prudentes prévoyaient des entrées fiscales globales de CHF 20'044'000.00, celles-ci se sont finalement élevées CHF 21'625'631.64 soit une augmentation de l'ordre de 7,9% par rapport au budget.

Par rapport à l'exercice 2017, l'augmentation est par contre de 1,4%. Les écarts importants entre le budget et la réalité des chiffres peuvent s'expliquer par des rattrapages et/ou le rythme d'avancement des taxations des services fiscaux de l'Etat de Vaud.

L'examen détaillé des différents comptes ne laisse pas apparaître de modifications significatives. Nous relèverons cependant les éléments suivants :

- L'impôt sur le revenu des personnes physiques augmente de 1,4%
- L'impôt sur la fortune des personnes physiques est stable
- L'impôt sur le bénéfice des personnes morales stagne
- L'impôt sur le capital des personnes morales diminue légèrement
- L'impôt foncier augmente de 3,8%
- L'impôt sur les successions et donations s'est élevé à CHF 420'000.00 (2017 : CHF 324'000.00)
- Les droits de mutation se sont établis à CHF 687'000.00 (2017 : CHF 652'000.00)

Ces bons résultats d'ensemble, ont permis des versements à provision dans le chapitre 21 pour un montant CHF 1'250'000.00, en diminution de CHF 100'000.00 par rapport à l'exercice précédent.

Par rapport aux informations en notre possession, il ne nous a malheureusement pas été possible d'établir avec précision l'impact que les nouveaux habitants de notre cité ont eu sur l'évolution des recettes fiscales.

Au vu des perspectives économiques, nous osons espérer que ce trend favorable se poursuivra en 2019.

6. Report de dépenses

Divers travaux et dépenses qui avaient été inscrits au budget n'ont pas été réalisés et ont été portés à provision. Il s'agit de:

1520.3809.00	CHF	35'000.-	Musée aménagement divers
1910.3801.00	CHF	12'000.-	Informatique: télécommunications
3300.3803.00	CHF	7'000.-	Cave : entretien et promotion
3536.3803.00	CHF	7'500.-	Bâtiments : les Cluds
8100.3801.00	CHF	4'000.-	Service des eaux : véhicules

Total CHF 65'500.-

La commission des finances s'est également attachée à examiner si les montants mis en provisions dans le cadre des comptes 2017 ont été utilisés en 2018, respectivement si les travaux et études dont l'exécution avait été reportée en 2017 ont été réalisés au cours de l'année 2018.

1100.3809.00	CHF	40'000.-	Administration : révision des statuts	Pas utilisée
1520.3809.00	CHF	22'000.-	Musée création sonore	Utilisée
1700.3803.00	CHF	18'000.-	Sports : stade municipal	Part utilisée
3506.3803.00	CHF	7'500.-	Bâtiments : chemin Neuf	Utilisée
3550.3803.00	CHF	10'000.-	Bâtiments : Tour Barraud et Remparts	Pas utilisée
3535.3803.00	CHF	10'000.-	Bâtiments : Halle des Fêtes	Pas utilisée
3538.3803.00	CHF	4'000.-	Bâtiments : Halle de la Palaz	Utilisée
4400.3809.00	CHF	25'000.-	Voirie : statues du Banneret	Pas utilisée
8100.3801.00	CHF	4'000.-	Service des eaux : véhicules	Pas utilisée
8100.3809.00	CHF	25'000.-	Service des eaux : honoraires crédit d'étude	Pas utilisée

Total CHF 165'500.-

Sur un montant total de CHF 165'500.- mis en provision en 2017, CHF 36'500.00 a été employé, soit un peu plus de 22 %.

De même que les travaux et études dont l'exécution avait été reportée depuis le début de la législature.

110.3809.00	CHF	2'700.-	Administration : formation et charte	Pas utilisée
152.3809.00	CHF	15'000.-	Musée création sonore	Utilisée
170.3803.00	CHF	20'000.-	Sports : stade municipal	Utilisée
191.3801.00	CHF	12'000.-	Informatique: télécommunications	Pas utilisée
3534.3803.00	CHF	5'000.-	Bâtiments : Musée	Pas utilisée
3538.3803.00	CHF	4'000.-	Bâtiments : Halle de la Palaz	Utilisée
430.3804.00	CHF	10'000.-	Voirie : chemins, rues, routes	Pas utilisée
431.3804.00	CHF	30'000.-	Voirie : éclairage public	Pas utilisée
810.3801.00	CHF	4'000.-	Service des eaux : véhicules	Pas utilisée
323.3803.00	CHF	3'000.-	Forêts : entretien Estivage de Provence	Part utilisée
Total	CHF	<u>105'700.-</u>		

Sur un montant restant total de CHF 105'700.- mis en provision et pas utilisé depuis le début de la législature, CHF 42'000.- a été employé ou dissous, soit un peu moins de 40 %.

7. Prélèvements sur provisions

Dans le cadre de l'exercice 2018, la Municipalité a procédé à un certain nombre de prélèvements sur provisions ou à des dissolutions de provisions:

152.3809.00	CHF	37'000.00	Musée création sonore	Dissolution totale
3504.4803.00	CHF	7'500.00	Bâtiments : la Vente	Dissolution totale
3506.3803.00	CHF	7'500.00	Bâtiments : chemin Neuf	Dissolution totale
3532.4803.00	CHF	7'000.00	Bâtiments : Abbatale	Dissolution totale
3538.4803.00	CHF	8'000.00	Bâtiments : Halle de la Palaz	Dissolution totale
4400.4803.00	CHF	14'000.00	Voirie : vestiaires	Dissolution totale
5800.4803.00	CHF	23'000.00	Culte : rénovation du Temple	Dissolution totale
5800.4809.00	CHF	3'000.00	Culte : orgue portatif	Dissolution totale
6700.4803.00	CHF	5'019.89	Abattoirs : bâtiment	Dissolution totale
170.3803.00	CHF	23'000.00	Sports : stade municipal	Dissolution partielle
310.4805.00	CHF	2'605.00	Indemnités armasuisse	Dissolution partielle
Total	CHF	<u>137'624.89</u>		

Il convient de signaler qu'il a été procédé à des prélèvements sur des fonds alimentés par des recettes affectées :

	CHF	163'142.11	PM 04/2016	Rue à Thomas
	CHF	443.65	PM 02/2015	Pont Guillermaux
	CHF	13'542.70	PM 03/2017	Rue du Simplon
9.280.4630	CHF	<u>177'128.46</u>	Egouts et épuration	<i>Dissolution part. par préavis</i>
	CHF	51'683.40	PM 02/2017	Véhicule serv eaux
	CHF	324'560.46	PM 03/2018	Place de la Concorde
	CHF	-74'071.80	PM 02/2013	Cours d'eau et rives
9.280.8100	CHF	<u>302'172.06</u>	Eaux travaux futurs	<i>Dissolution part. par préavis</i>
Total	CHF	<u>479'300.52</u>		
9.281.3501	CHF	74'500.00	PM 13/2017	Bâtiments : des Régents
9.281.4700	CHF	74'071.80	PM 02/2013	Cours d'eau et rives

En plus, il a été également procédé à des prélèvements sur des fonds de réserve:

9.282.1800	CHF	81'153.50	PM 11/2018	Ligne de bus urbaine
9.282.1900	CHF	128'099.00	PM 06/2017	Migration GEFI
9.282.2000	CHF	98'203.20	PM 16/2018	CVE en Guillermaux
9.282.3532	CHF	240'484.85	PM 08/2016	Abbatiale
9.282.4160	CHF	500'000.00	PM 01/2018	BSE 2ème étape
9.282.6600	CHF	168'961.25	Autorisation du canton pour le financement de la participation communale annuelle de l'ORPC	

Total CHF1'216'901.80

L'état des provisions et réserves a augmenté de CHF 540'721.40 entre 2017 et 2018 dont :

- une diminution de CHF 120'696.69 pour les fonds de renouvellement et de rénovation ;
- une augmentation de CHF 36'498.20 pour les fonds de réserve ;
- le solde pour les recettes affectées.

Nous rappelons ici que l'utilisation des fonds de renouvellement et de rénovation est de compétence municipale alors que l'utilisation d'un fond de réserve doit être approuvée par le Conseil communal (à part l'ORPC selon la Municipalité).

8. MCH2

La COFIN se plaît à constater que la recommandation émise à l'occasion du rapport sur les comptes 2017 et consistant à anticiper l'implémentation du MCH2 a été suivie par le service des finances de la Ville de Payerne. Notre boursier nous ayant confirmé avoir suivi divers séminaires sur ce sujet.

Pour mémoire, il est prévu de basculer la structure actuelle de présentation des comptes de toutes les Communes vaudoises sur une nouvelle base tout en appliquant de nouvelles normes dès le 1er janvier 2022. En mars de cette année, le pilotage du projet d'implémentation de cette réforme a finalement été confié par Mme B. Mettraux à un groupe de travail composé d'experts issus des rangs de l'UCV, de l'AdCV et du SCL Service cantonal des communes et du logement.

Aujourd'hui et compte tenu de l'avancement du projet, le SCL par sa cheffe de service Mme C. Martin, estime l'objectif du 01.01.2022 comme irréaliste ne serait-ce que sur la partie du budget 2022 par exemple. (Cf. présentation AG ACVBC du 10.05.2019). En effet, il ne reste guère plus d'une année et demie pour le calculer sur une base MCH2 encore inconnue. Une nouvelle «loi sur les finances communales» devrait encore laisser un délai d'au moins une année aux communes vaudoises pour s'adapter à MCH2 ...

Vu de ce qui précède, la Municipalité admet néanmoins que : «les ressources nécessaires à l'achèvement du projet de transition vers MCH2 lui font aujourd'hui défaut, mais qu'il est encore trop tôt pour entreprendre les démarches organisationnelles y relatives».

A ce propos, la COFIN rappelle à la Municipalité que la finalisation d'un SCI est considérée comme une des étapes incontournables qui permettront d'achever la transition dans les meilleures conditions et maintient son plus vif encouragement à anticiper ces importants changements en se dotant d'un précieux instrument de pilotage.

9. Frais des municipaux

Dans le souci de transparence de la part des membres des exécutifs en Suisse romande, la Cofin a demandé le détail des frais de représentation et frais divers remboursés aux membres de la Municipalité en 2017 et 2018.

	Total
2017	CHF 8'826.93
2018	CHF 4'688.80

Ces montants restent tout à fait raisonnables

10. Conclusions

Une fois de plus, la commission des finances constate que la réalité des comptes diffère de la prévision budgétaire.

Afin d'éviter une mauvaise surprise venant de la péréquation financière, cumulée à un budget déficitaire, la commission des finances **insiste à nouveau** auprès de la Municipalité afin qu'elle présente dans le futur des budgets équilibrés.

Nous invitons la Municipalité de poursuivre le regroupement et la dissolution dans le cours de cette législature, des fonds de renouvellement et de rénovation qui n'ont pas été utilisés depuis de nombreuses années (2018: 3 fonds dissous pour un montant total de CHF 111'500.00).

La commission des finances souhaite que la Municipalité anticipe l'introduction du MCH2.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Municipalité de Payerne sur la gestion de l'exercice 2018, de l'extrait des comptes 2018, ainsi que du rapport de la fiduciaire, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'approuver les conclusions suivantes :

- accepter les comptes de l'exercice 2018 de la commune de Payerne tels que présentés,
- en donner décharge à la Municipalité,
- en donner décharge à la commission des finances.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La commission des finances :

Christian Gauthier – Président
rapporteur



Francis Collaud



Cédric Moullet



Sylvain Quillet



Sébastien Pedroli



Pierre-Alain Pantet



Nicolas Schmid

